



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la consommation de stupéfiants chez les jeunes

Question écrite n° 25215

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'impérieuse nécessité de mobiliser davantage l'entourage des jeunes face aux dangers de la consommation de stupéfiants. En effet, le niveau de consommation de stupéfiants par les jeunes en France est l'un des plus élevés d'Europe. En termes de prévention comme en termes de signalement, de prise en charge et d'aide, les familles mais aussi les enseignants, la médecine scolaire et les directions d'établissements scolaires, dans la mesure où ils les côtoient au quotidien et sont en mesure de détecter des comportements à risque, doivent accompagner et soutenir au quotidien les adolescents les plus fragiles. La consommation de drogue chez les jeunes ne doit pas être banalisée. Il est urgent d'intervenir pour enrayer ce phénomène. Pour cela, au-delà des dispositions du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, il est indispensable que le Gouvernement joue un rôle moteur dans la coordination des actions de lutte contre la drogue chez les jeunes. C'est pourquoi elle l'interroge sur les actions que le Gouvernement compte mener aux côtés des familles, des enseignants, de la médecine scolaire et des directions d'établissements scolaires afin de lutter contre la consommation de stupéfiants chez les jeunes.

Texte de la réponse

Les mesures mises en œuvre par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'inscrivent dans le cadre des orientations prévues par la stratégie nationale de santé 2018-2022 et le plan interministériel de mobilisation contre les addictions 2018-2022. A travers la prévention des conduites addictives, il relève pleinement des missions de l'école de faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable. Ce sujet est abordé dans les programmes d'enseignement moral et civique à l'école et au collège ainsi qu'en sciences de la vie et de la terre au collège. Au lycée, le programme de l'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la terre en classe terminale de la voie générale, qui entrera en vigueur à la rentrée 2020, aborde la notion d'addiction dans la partie « comportements, mouvement et système nerveux » du thème « le corps humain et la santé ». L'élève est amené à comprendre que la prise de substances exogènes, parmi lesquelles l'alcool, peut entraîner la perturbation des messages nerveux et provoquer des comportements addictifs. Dans la voie professionnelle, l'enseignement de « prévention santé environnement » vise à former des individus responsables, sensibilisés à la prévention. Un module du programme des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est consacré aux addictions. L'étude des effets des substances comme l'alcool permet aux élèves d'en comprendre la dangerosité. La connaissance du cadre réglementaire de la prévention et de la répression conforte aussi chez eux une attitude éclairée. Dans cet enseignement, les élèves sont amenés à repérer les facteurs de risque pouvant conduire à une addiction comportementale et/ou à un produit et à expliquer le mécanisme de l'addiction sur le cerveau. Au-delà des programmes d'enseignement, la prévention des conduites addictives en milieu scolaire s'inscrit dans une démarche globale de promotion de la santé visant, dans une continuité éducative, le développement des compétences psychosociales qui permettent à l'élève de construire sa personnalité et d'acquérir un sens de la responsabilité aussi bien individuelle que collective. Les

actions de promotion de la santé des élèves sont prises en charge par tous les personnels, dans le respect des missions de chacun, en associant les parents et les partenaires institutionnels et associatifs agréés, suivant une démarche globale et positive. Ces actions sont formalisées dans le projet d'école et le projet d'établissement. Enfin, elles sont coordonnées par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, aux niveaux de l'établissement, du département, de l'académie. À titre d'exemple, le programme de développement des compétences psychosociales Unplugged est mis en place à titre expérimental depuis juin 2018 dans le cadre d'un partenariat avec la fédération addictions et l'institut national du cancer (INCa). Il met particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac, le cannabis et les écrans. Il est destiné aux adolescents de 12 à 14 ans, et favorise les aptitudes intra-personnelles des collégiens (confiance en soi, expression de soi, respect des autres). Il invite également à décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets. Il encourage enfin le développement des habiletés interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation. Il comprend 12 séances interactives d'une heure (plus deux séances avec les parents), menées en co-animation par un enseignant et un professionnel de la prévention, ayant chacun reçu une formation adaptée. En mai 2019, les résultats d'une évaluation menée par Santé Publique France et la Mildeca sur ce programme déployé dans le Loiret ont confirmé son efficacité. Le programme a un effet bénéfique sur les indicateurs de consommation récente et diminue la probabilité, lors du suivi à 8 mois, d'avoir consommé une cigarette, d'avoir été ivre ou d'avoir consommé du cannabis dans les 30 derniers jours. Le programme diminue également la probabilité d'avoir expérimenté chacun des comportements de consommation. Il diminue l'attitude positive à l'égard des drogues illicites, augmente la résistance à la pression des pairs, augmente les compétences psychosociales et augmente la connaissance sur l'effet des produits. Il améliore également le climat scolaire perçu. D'autres programmes de développement des compétences psychosociales sont également mis en œuvre dans les écoles et les établissements adaptés au niveau de classe et à l'âge des élèves : « jouer à débattre sur les addictions », MAAD et MAAD Digital, TABADO, Good Behaviour Game (GBG). Des informations sur ces programmes et des ressources pédagogiques et éducatives sont mises à disposition sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid46870/la-prevention-des-conduites-addictives-milieu-scolaire.html>

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25215

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10863

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2169